

Colmar, le 15 janvier 2021

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Situation des agents confrontés à des difficultés liées aux conditions météo

Monsieur le Président,

Nous faisons suite au mail adressé ce jour à l'ensemble des directeurs par la Direction du dialogue social et des conditions de travail, concernant la situation administrative des agents pour la journée du 15 janvier 2021 compte tenu des conditions climatiques et de circulation de ces dernières heures.

Pour des raisons de sécurité, la Direction a invité les directeurs à favoriser le télétravail et à ne pas faire rattraper les heures non faites en raison d'un retard à la prise de poste. Il est indiqué que les agents qui ne pourront pas venir au travail et dont l'activité est incompatible avec le télétravail pourront poser congés/RTT ou récupérer ultérieurement les heures non faites en concertation avec leur hiérarchie.

Pour autant, il n'a pas été indiqué que les agents, parents d'enfants de moins de 16 ans ou atteint d'un handicap, peuvent solliciter une autorisation d'absence pour assurer momentanément la garde de leur enfant en raison du fait notamment que les transports scolaires et/ou l'accueil en établissement ne sont plus assurés. Il aurait été opportun de l'indiquer également.

Enfin, il est précisé qu'il n'y a pas lieu de rattraper le jour manqué ou de poser une journée de congé/RTT lorsque l'établissement (collèges notamment) est fermé pour des raisons de sécurité.

Face à la multitude des situations pour lesquelles les agents sont empêchés de venir au travail, permettez-nous de nous interroger sur la différence de traitement rencontrée entre les agents confrontés aux mêmes difficultés mais non traités de la même manière.

Ainsi, pour l'ensemble des agents ne pouvant être placés en télétravail et ayant été empêchés, indépendamment de leur volonté, de se rendre sur leur lieu de travail, nous vous demandons de bien vouloir, eu égard aux circonstances exceptionnelles rencontrées ce jour, maintenir une même équité de traitement entre eux. A cet effet, nous vous proposons que les congés ou RTT que les agents auraient été contraints de poser ce jour leur soient réattribués qu'elle que soit leur position. De la même manière, nous vous proposons de dispenser les agents de devoir récupérer les heures non faites le cas échéant.

Cette demande est motivée par les circonstances exceptionnelles auxquelles nous faisons face ce jour. Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre très haute considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT